Département LOIRET

Canton
CHALETTE
SUR LOING

Commune

AMILLY

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet: Interdiction de stationner Square du 8 Mai 1945 rue Francis Prieur et autour du monument aux morts, situé au niveau des n°200 et 220 de la rue Francis Prieur du mardi 07 mai 2024 à 18 heures au mercredi 08 mai 2024 à 14 heures.

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le code de la Route.

Vu le Livre I, 8^{ième} partie de la Signalisation Routière,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique, de circulation et du stationnement,

Considérant la cérémonie commémorative qui se déroulera le mercredi 08 mai 2024 : square du 8 Mai 1945 et autour du monument aux morts situé au niveau des numéros 200 et 220 de la rue Francis Prieur.

ARRETE

ARTICLE 1:

Le stationnement sera interdit à tous véhicules (sauf voitures officielles et de service) square du 8 Mai 1945 et autour du monument aux morts situé au niveau des n° 200 et 220 de la rue Francis Prieur du mardi 07 mai 2024 à 18 heures au mercredi 08 mai 2024 à 14 heures.

ARTICLE 2:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché sur place dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procèsverbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 3:

La signalisation sera installée par les Services Techniques.

ARTICLE 4:

Le présent arrêté sera publié sur le site de la Mairie d'AMILLY.

..../:..

ARRETE DU MAIRE

POLI N°47/2024 (Suite) AT/SG

ARTICLE 5:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'A.M.E.
- Monsieur le Président du SMIRTOM.
- Secrétariat du Commissariat de Police de Montargis,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de Montargis,
- Monsieur le Directeur de KEOLIS,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale de la Ville d'Amilly,
- Le Service Technique, Aménagement du Territoire et Commande Publique de la Ville d'Amilly,
- Le Service des Affaires générales de la Ville d'Amilly.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Amilly Le 04 avril 2024, Le Maire,

Gérard DUPATY

Pour Extrait Conforme, Pour le Maire et par délégation,

Monsieur Christian CARON-PERROUD 8ème Adjoint à la Sécurité, Prévention